

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 1997
DELIBERATION N° 97/06/181

OBJET: **ECOLE PRIMAIRE DU TAILLIS : CREATION D'UNE SALLE DE CLASSE.**
Demande de subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional d'Ile de France et du Conseil Général de l'Essonne notamment.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que l'école primaire du Taillis sise 18, rue René Brun à YERRES, n'est pas en mesure d'accueillir un effectif de 165 élèves prévu au titre de la rentrée scolaire 1997/1998,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'ouverture d'une nouvelle classe dans cet établissement scolaire,

CONSIDERANT que l'actuelle salle informatique sera aménagée en classe,

CONSIDERANT que cette opération, dont le montant estimatif est évalué à 150 000 Francs T.T.C., sera réalisée et budgétée sur l'exercice 1997, et comprendra les travaux de rénovation et de mise en sécurité suivants :

- Mise en peinture
- Revêtement de sol
- Faux plafonds
- Création d'une issue de secours

VU l'avis des commissions travaux et finances,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

SOLLICITE auprès de l'Etat, du Conseil Régional d'Ile de France, du Conseil Général de l'Essonne et de tous autres organismes, l'octroi de subventions d'investissement au taux maximum correspondant à l'opération définie ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents et notamment les dossiers à fournir à l'appui des demandes de subventions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Député Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN

Certifié exécutoire par le Maire comme
tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 9.7.1997 et de la publication
le 8.7.1997

Le Maire, Pour le Maire

et par délégation
Secrétaire Général Adjoint

